



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.01.2012 Bulletin 2012/04

(51) Int Cl.:
E04H 15/18 (2006.01) E04H 15/54 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11173622.9**

(22) Date de dépôt: **12.07.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **19.07.2010 FR 1055865**

(71) Demandeur: **LP TENT Sarl**
38070 Saint-Quentin-Fallavier (FR)

(72) Inventeur: **Robba, Carlo**
69720 St Laurent de Mure (FR)

(74) Mandataire: **Jeannet, Olivier**
JEANNET & Associés
26 Quai Claude Bernard
69007 Lyon (FR)

(54) **Structure de tente**

(57) Cette structure de tente (1), comprend:
- au moins un panneau de jonction (5) situé le long d'un bord périphérique inférieur du toit (3) de la tente (1);
- des premiers et des deuxièmes moyens de jonction à coulissement d'une paroi souple (2) destinée à former le côté de la tente (1).

Selon l'invention,
- le panneau de jonction (5) comprend, fixée à lui, au moins une pièce (10) en l'un des matériaux auto-aggr-

pants d'une paire de pièces (10, 11) en matériaux auto-aggripants complémentaires ; et
- ladite structure inclut un panneau intermédiaire (6) comprenant, fixée à lui, au moins une pièce (11) en l'autre des matériaux auto-aggripants de ladite paire de pièces (10, 11) en matériaux auto-aggripants complémentaires et, le long de l'un de ses bords, lesdits premiers moyens (12) de jonction à coulissement, lesdits deuxièmes moyens (7) de jonction à coulissement étant reliés à un bord correspondant de ladite paroi souple (2).

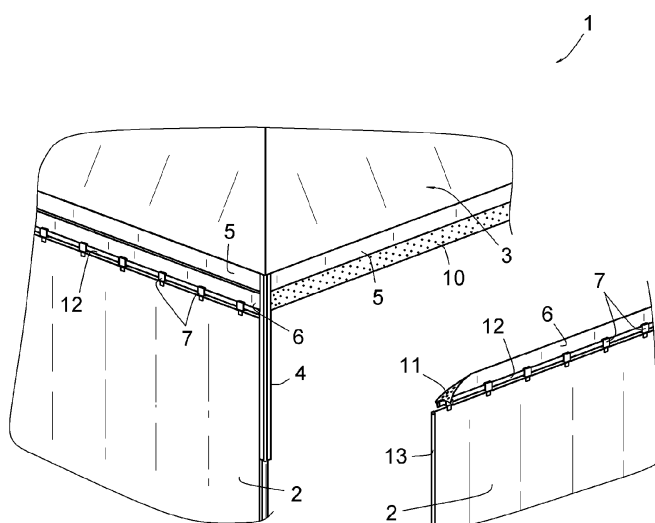


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne une structure de tente, notamment pour une tente destinée à être utilisée pour des événements sociaux tels que des manifestations sportives ou culturelles, des réceptions, etc.

[0002] De telles tentes ont généralement une structure carrée ou rectangulaire et doivent pouvoir être complètement ouvertes sur leurs côtés, soit pour permettre l'accès facile des personnes, soit pour faire communiquer deux ou plusieurs tentes afin de créer un espace de grandes dimensions.

[0003] A cet effet, il est connu de mettre en place, en haut des côtés d'une tente, des barres de coulissement et d'accrocher à celles-ci des parois souples formant les côtés de la tente, ces barres étant ainsi assimilables à des tringles à rideaux et lesdites parois souples à des rideaux. Pour assurer une bonne fermeture de la tente le cas échéant, à l'épreuve des intempéries, les bords verticaux des parois souples comprennent des bourrelets de bordure, couramment dénommés "joncs", engagés dans des gorges que comprennent les poteaux de la tente.

[0004] La mise en place et le retrait de ces barres de coulissement, de même que celle des parois souples, sont des opérations relativement longues et difficiles, ce qui est un inconvénient important pour ce type de tentes, lesquelles doivent pouvoir être montées et démontées rapidement et facilement.

[0005] Les publications de demandes de brevet N° DE 20 2004 012558 U1, US 2007/062567 A1 et DE 20 2005 019495 U1 illustrent divers systèmes de l'art antérieur.

[0006] Il est par ailleurs connu de prévoir, le long du bord périphérique inférieur du toit de la tente, des panneaux de jonction pourvus de bourrelets de bordure ou "joncs" au niveau de leurs bords libres inférieurs, et d'équiper lesdites parois souples de pièces de jonction aptes à être engagées sur lesdits bourrelets et à coulisser le long de ceux-ci. Ce système, décrit dans la demande de brevet français N° 07 03810 du même inventeur, apporte une amélioration importante par rapport aux techniques antérieures, par la rapidité d'accrochage d'une paroi souple à un panneau de jonction, en tout point du jonc de ce dernier, rendue possible par les pièces de jonction qu'il comprend.

[0007] Ce système reste cependant perfectible, et l'objectif de la présente invention est précisément de fournir une structure de tente permettant une mise en place particulièrement facile et rapide des parois souples formant les côtés de la tente.

[0008] La structure concernée comprend, de manière connue en soi :

- au moins un panneau de jonction situé le long d'un bord périphérique inférieur du toit de la tente;
- des premiers et des deuxièmes moyens de jonction à coulissement d'une paroi souple destinée à former le côté de la tente.

Selon l'invention,

- le panneau de jonction comprend, fixée à lui, au moins une pièce en l'un des matériaux auto-agrippants d'une paire de pièces en matériaux auto-agrippants complémentaires ; et
- ladite structure inclut un panneau intermédiaire comprenant, fixée à lui, au moins une pièce en l'autre des matériaux auto-agrippants de ladite paire de pièces en matériaux auto-agrippants complémentaires et, le long de l'un de ses bords, lesdits premiers moyens de jonction à coulissement, lesdits deuxièmes moyens de jonction à coulissement étant reliés à un bord correspondant de ladite paroi souple.

[0009] La mise en place de la paroi souple sur le panneau de jonction est ainsi réalisée en amenant en agripements réciproques lesdites pièces respectives du panneau de jonction et dudit panneau intermédiaire. Lesdits premiers moyens de jonction peuvent assemblés ou non auxdits deuxièmes moyens de jonction ; dans le premier cas, aucune autre opération que ladite amenée en agripements réciproques n'est nécessaire pour assembler la paroi souple au panneau de jonction.

[0010] De préférence, lesdites pièces en matériaux auto-agrippants sont sous forme de bandes s'étendant sur l'ensemble de la surface, ou sur une large partie de la surface, du panneau de jonction et dudit panneau intermédiaire, notamment sur l'ensemble de la longueur de ceux-ci.

[0011] Avantagusement, lesdits premiers moyens de jonction à coulissement sont constitués par un bourrelet de bordure aménagé le long du bord du panneau intermédiaire destiné à être relié à ladite paroi souple, et lesdits deuxièmes moyens de jonction à coulissement sont constitués par une série de pièces de jonction fixées au bord de ladite paroi souple destiné à être relié au panneau intermédiaire. Ces pièces peuvent notamment être celles décrites dans la demande de brevet français N° 07 03810, du même inventeur.

[0012] L'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée de la structure de tente qu'elle concerne.

[0013] La figure unique est une vue partielle, en perspective, d'un angle d'une tente, avec, sur la gauche de la figure, une paroi souple mise en place sur la structure de tente, et sur la droite de la figure, une paroi souple avant mise en place sur la structure de tente.

[0014] Cette figure représente un angle d'une tente 1 notamment destinée à être utilisée pour des événements sociaux tels que des manifestations sportives ou culturelles, des réceptions, etc.

[0015] Cette tente 1 comprend une structure incluant une armature de soutien et des panneaux de matière souple 2, 3 formant respectivement les parois latérales et le toit de cette tente 1. L'armature de soutien est cons-

tituée de quatre poteaux d'angles 4, de croisillons (non représentés) reliant ces poteaux les uns aux autres, de sorte que la tente 1 a une forme carrée ou rectangulaire, et d'une charpente (non visible) de soutien des panneaux 3 formant le toit de la tente 1, lequel a une forme en forme de pyramide.

[0016] La tente 1 doit pouvoir être complètement ouverte sur ses côtés latéraux, soit pour permettre l'accès facile des personnes, soit pour faire communiquer deux ou plusieurs tentes 1 afin de créer un espace de grandes dimensions, en permettant un effacement des parois souples 2 formant les "murs" de la tente à la manière de rideaux.. A cet effet, la structure de la tente 1 comprend des panneaux de jonction 5, des panneaux intermédiaires 6 et des pièces de jonction 7.

[0017] Les panneaux de jonction 5 sont solidaires du bord périphérique inférieur du toit 3 et s'étendant vers le bas à partir de celui-ci. Ils comprennent, fixées à eux sur leurs faces extérieures, des bandes 10 en l'un des matériaux auto-agrippants d'une paire de pièces en matériaux auto-agrippants complémentaires de type "Velcro"®. Ces bandes 10 s'étendent sur l'ensemble de la longueur des panneaux 5.

[0018] Les panneaux intermédiaires 6 sont indépendants, et chacun d'eux est destiné à être relié, par une face intérieure, à l'un des panneaux de jonction 5 et à être relié, par un bord longitudinal inférieur, à l'une paroi souple 2 destinée à former un côté de la tente 1. Pour sa jonction à l'un des panneaux de jonction 5, le panneau intermédiaire 6 comprend, fixée à lui sur sa face intérieure, une bande 11 en l'autre des matériaux auto-agrippants de ladite paire de pièces en matériaux auto-agrippants complémentaires, cette bande 11 s'étendant sur l'ensemble de la longueur du panneau 6. Pour sa jonction à la paroi souple 2, le panneau intermédiaire 6 comprend, le long de son bord longitudinal destiné à être relié à cette paroi souple 2, un bourrelet de bordure 12, couramment dénommé "jonc", circulaire ou non, sur lequel une série de pièces de jonction 7 fixées au bord de ladite paroi souple 2 est destinée à être engagée et à coulisser. Ces pièces 7 peuvent notamment être celles décrites dans la demande de brevet français N° 07 03810.

[0019] En pratique, la mise en place de la paroi souple 2 située sur la droite de la figure sur le panneau de jonction 5 correspondant est réalisée en amenant en agrippements réciproques lesdites bandes 10 et 11 respectives du panneau de jonction 5 et du panneau intermédiaire 6. Le jonc 12 et les pièces 7 étant assemblés les uns aux autres, aucune autre opération n'est nécessaire pour assembler la paroi souple 2 au panneau de jonction 5. Une fois cette paroi souple 2 en place, des joncs 13 que comprennent ses bords verticaux sont engagés dans des gorges que comprennent les poteaux respectifs 4, afin d'assurer une bonne fermeture de la tente 1, à l'épreuve des intempéries.

[0020] Comme cela apparaît de ce qui précède, l'invention fournit une structure de tente ayant pour avantage déterminant de permettre une mise en place parti-

culièrement facile et rapide des parois souples 2 formant les côtés de la tente 1, tout en préservant une parfaite possibilité d'effacement des parois souples 2 afin de permettre l'accès des personnes et la communication de deux tentes adjacentes.

[0021] L'invention a été décrite ci-dessus en référence à ne forme de réalisation fournie à titre d'exemple. Il va de soi qu'elle n'est pas limitée à cette forme de réalisation mais qu'elle s'étend à toutes les autres formes de réalisation couvertes par les revendications ci-annexées.

Revendications

1. — Structure de tente (1), comprenant :

- au moins un panneau de jonction (5) situé le long d'un bord périphérique inférieur du toit (3) de la tente (1);
- des premiers et des deuxièmes moyens (12, 7) de jonction à coulissement d'une paroi souple (2) destinée à former le côté de la tente (1);

caractérisée:

- **en ce que** le panneau de jonction (5) comprend, fixée à lui, au moins une pièce (10) en l'un des matériaux auto-agrippants d'une paire de pièces (10, 11) en matériaux auto-agrippants complémentaires ; et
- **en ce que** ladite structure inclut un panneau intermédiaire (6) comprenant, fixée à lui, au moins une pièce (11) en l'autre des matériaux auto-agrippants de ladite paire de pièces (10, 11) en matériaux auto-agrippants complémentaires et, le long de l'un de ses bords, lesdits premiers moyens (12) de jonction à coulissement, lesdits deuxièmes moyens (7) de jonction à coulissement étant reliés à un bord correspondant de ladite paroi souple (2).

2. — Structure de tente (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdites pièces en matériaux auto-agrippants sont sous forme de bandes (10, 11) s'étendant sur l'ensemble de la surface, ou sur une large partie de la surface, du panneau de jonction (5) et dudit panneau intermédiaire (6).

3. — Structure de tente (1) selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** lesdites bandes (10, 11) en matériaux auto-agrippants s'étendent sur l'ensemble de la longueur du panneau de jonction (5) et dudit panneau intermédiaire (6).

4. — Structure de tente (1) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** lesdits premiers moyens de jonction à coulissement sont constitués par un bourrelet de bordure (12) aménagé le long

du bord du panneau intermédiaire (6) destiné à être relié à ladite paroi souple (2), et lesdits deuxièmes moyens de jonction à coulissement sont constitués par une série de pièces de jonction (7) fixées au bord de ladite paroi souple (2) destiné à être relié au panneau intermédiaire (6).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

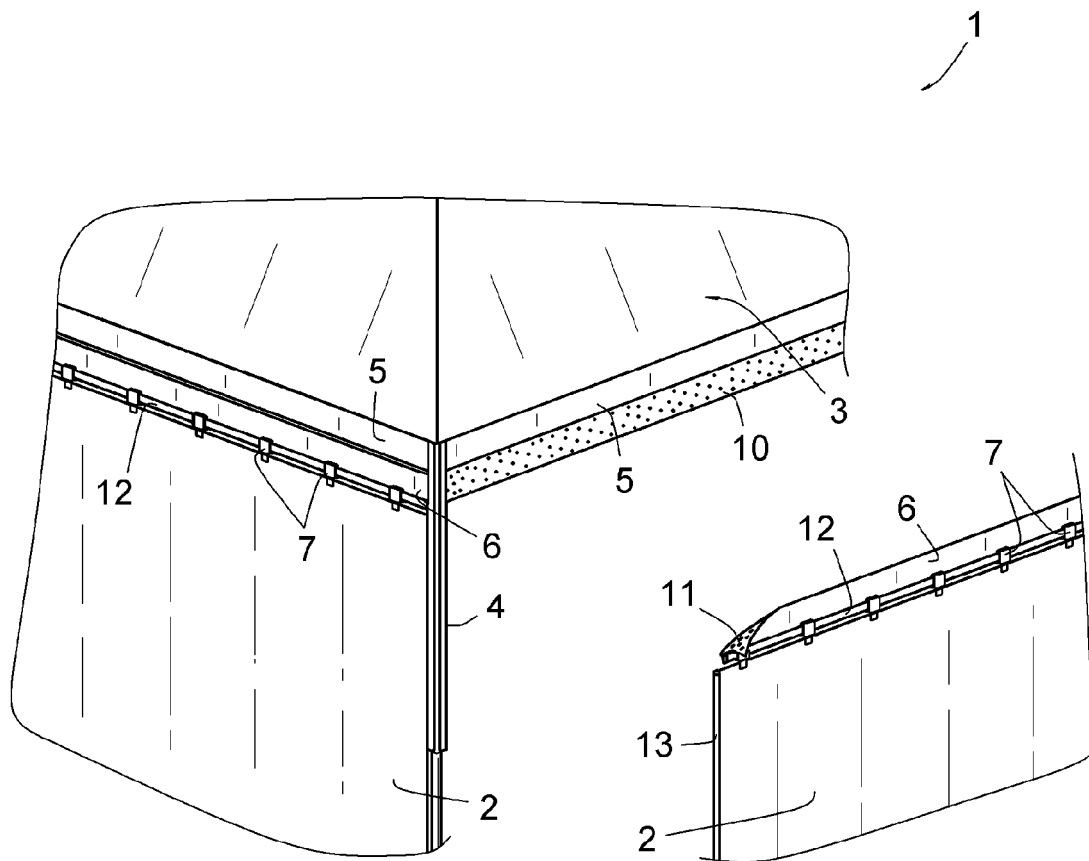


FIG. 1



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 17 3622

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 20 2004 012558 U1 (KONDOGTIS PANAGIOTIS [DE]) 13 janvier 2005 (2005-01-13) * figure 1 * * page 3, alinéa [0011] - alinéa [0013] * -----	1-4	INV. E04H15/18 E04H15/54
A	US 2007/062567 A1 (WARNER GERY [CA]) 22 mars 2007 (2007-03-22) * figure 15 * -----	1-4	
A	DE 20 2005 019495 U1 (ELFLEIN MANFRED [DE]) 9 février 2006 (2006-02-09) * figure 1 * -----	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 8 novembre 2011	Examineur Brucksch, Carola
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03/92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 17 3622

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-11-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 202004012558 U1	13-01-2005	AUCUN	

US 2007062567 A1	22-03-2007	CA 2623411 A1	26-04-2007
		EP 1937917 A2	02-07-2008
		US 2007062567 A1	22-03-2007
		WO 2007045102 A2	26-04-2007

DE 202005019495 U1	09-02-2006	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 202004012558 U1 [0005]
- US 2007062567 A1 [0005]
- DE 202005019495 U1 [0005]
- FR 0703810 [0006] [0011] [0018]